



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

**Objet : Travaux au profit SAS CLIMENT Travaux Publics – Raccordement eaux usées
– eau potable – eaux pluviales – Rue Neuve
ARR 2023-06-13-65-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la demande formulée par l'entreprise SAS CLIMENT Travaux publics implantée à
VOUJEAUCOURT-25403-

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux de raccordement en eaux usées, eaux pluviales et eau potable, rue Neuve à SELONCOURT -
25230-

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de raccordement en eaux usées, eaux pluviales et eau potable vont avoir
lieu, rue neuve à SELONCOURT. Ces travaux se dérouleront à compter du 19 juin 2023 pour une
durée de 8 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement sera interdit à tout véhicule sur
l'emprise du chantier. La circulation de tout véhicule sera interdite sauf pour les véhicule de chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise
en place par l'entreprise de travaux Publics SAS CLIMENT de Voujeaucourt chargée des travaux et
sous sa responsabilité. Une déviation sera mise en place par les services du département du Doubs. Le
tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 13 juin 2023

Mr Jean-Marc ROBERT

Adjoint à la voirie et la circulation

